



CGT Trésor Ille et Vilaine

Trésorerie Générale
Avenue Janvier
35021 Rennes cédex
tel : 02 99 79 80 74
cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/35/

Réunion de la commission régionale MGEFI du 03/04/2009 à St Briec

Référencement :

La signature a eu lieu le 30 mars, la MGEFI est donc la seule mutuelle référencée au sein du ministère avec effet au 1^{er} avril 2009.

19 millions d'euros de subvention sont accordés pour 2009 sans proratisation, diminués d'une réserve ministérielle de 5%.

75% devraient être versés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2009 et le solde début 2010 après la publication des comptes 2009.

Cette subvention ne viendra pas en diminution des cotisations car les effets de la CMU et de la taxe Bachelot sont d'ores et déjà estimés à une sortie de 8 à 10 millions d'euros par an sans compter les autres remboursements.

L'administration mettrait à disposition des locaux, la MGEFI devant par contre rembourser les absences et mises à disposition des élus politiques et des permanents. Des discussions vont être menées avec le secrétaire général du ministère.

Pour les réunions des comités départementaux, des autorisations d'absence seront accordées, gérées directement par les directions locales.

Prémio 22 est conservé et des options supplémentaires seront ajoutées.

L'administration devrait informer les actifs avec les moyens informatiques à sa disposition mais reste la question des retraités pour qui rien n'est prévu ou peut être un additif à leur bulletin de pension.

De son côté, la MGEFI va aussi communiquer.

Pour les non adhérents, un numéro unique spécial va être mis en place pour adhérer.

Pour les assemblées départementales MGEFI, il va falloir attendre, mais comme nous l'avons déjà écrit, à la CGT nous interviendrons à ce sujet lors de l'assemblée départementale du 18 juin de la mutuelle du trésor.

Réseau administratif :

Des Pools de conseillers mutualistes inter régionaux vont être mis en place. Pour ce qui nous concerne, nous allons être regroupés avec les pays de Loire. Cette organisation devrait être mise en place très rapidement. **Un numéro unique** devrait

permettre de toujours obtenir, de façon aléatoire, un interlocuteur au bout du fil (un des 8 à 10 conseillers concernés).

Par ailleurs, **une adresse mail, unique également**, sera mise en place. Un des conseillers sera chargé de relever les messages et de les orienter vers un des conseillers en fonction de sa spécialisation (2 spécialités par conseiller).

Une adresse unique de courrier va également être instaurée. Tous les courriers concernant notre interrégion devront être transmis à Rennes, à charge pour les 2 délégués de les scanner avec une machine qui sera mise à leur disposition et d'envoyer les documents par mails aux autres départements. On nous dit que ce système est extrêmement rapide et performant. Nous attendrons de voir pour en juger mais nous ne pouvons qu'être inquiets pour les périodes de congés, si la deuxième conseillère est amenée à s'absenter pour diverses raisons. La MGEFI se veut rassurant et confiant à ce sujet, affirmant que le coordonnateur interrégional prendrait en ce cas toutes les dispositions pour remédier aux absences....

Des prises de **rendez vous** pourront être demandées aux conseillers qui seraient alors amenés à se déplacer dans des départements dépourvus de conseillers....

Un appel à candidatures pour recruter 7 conseillers MGEFI va être lancé, dont 1 pour la Loire Atlantique.

Quelle évolution à terme, quels nouveaux regroupements avec les départs attendus?... c'est l'incertitude

Au vu de ces nouvelles réformes d'envergure, on est en droit de s'interroger sur le service réel qui va être offert aux adhérents. A trop vouloir regrouper et s'appuyer sur les moyens dits modernes, on éloigne l'assuré des correspondants et on lui offre un service inéquitable en fonction des lieux où il réside.

Par ailleurs, les correspondants vont se voir confrontés à des difficultés d'organisation qui seront difficiles à gérer et à expliquer aux assurés.

Actualité :

MFPS (EX SLI)

Concernant les réclamations, ça bloque de nouveau un petit peu, bien que selon les sondages, 91% des adhérents seraient satisfaits du service. Les gros problèmes se situent au niveau des dossiers dentaires ou optiques. En 2010, un nouvel outil technique devrait être opérationnel permettant d'améliorer le service... du moins peut on l'espérer. 60% des réclamations proviennent des professionnels de santé et 40% des adhérents. Pour éviter les problèmes ou du moins en atténuer les conséquences, **nous vous conseillons de faire des copies de vos dossiers avant de les envoyer, surtout si ce sont des dossiers lourds et complexes.**

Chèques vacances :

MFPS n'a pas emporté l'appel d'offre et désormais à compter du 1^{er} avril, les chèques vacances sont gérés par extelia (filiale de la poste). Il est maintenant nécessaire d'aller sur le site de la Fonction Publique à l'adresse suivante

<http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/>

pour obtenir les informations .. c'est ce qu'on appelle le progrès.

Les services sociaux sont chargés de faire passer l'information.

Réseau Politique local.

La MGEFI va être structurée régionalement avec des membres élus par les adhérents. Chaque sphère professionnelle devra être représentée. Un bureau sera mis en place avec un président, un trésorier, etc

Des référents venant de la structure régionale seront chargés d'animer des cellules départementales avec l'aide d'un animateur issu du bureau régional. Des assemblées locales MGEFI seront organisées au niveau départemental.

Le nombre de membres du futur comité régional a été fixé par le conseil d'administration national.

Pour la Bretagne il sera de 39 membres :

- Mutuelle des Impôts : 18 membres
- Mutuelle du Trésor : 14 membres
- Mutuelle des douanes : 5 membres
- Mutuelle de la DGCCRF : 1 membre
- Mutuelle de l'INSEE : 1 membre

L'élection se fera sur **liste bloquée**, pour 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans. Le premier vote devrait intervenir en 2011.

La liste qui arrivera en tête emportera la totalité des sièges à pourvoir... c'est ce qui s'appelle la démocratie.

Dans un premier temps, les représentants régionaux seront **désignés par le CA national** sur proposition des départements.

Le comité régional aura en charge de relayer les orientations nationales, d'apporter réflexions et propositions, de coordonner et d'organiser les actions locales de prévention et la tenue des assemblées départementales et proposera les militants MGEFI dans les instances locales.

Il aura également un rôle d'interface avec l'administration et les organisations syndicales.

C'est une réponse à ceux qui nous reprochaient de mêler activité syndicale et activité mutualiste.

Les cellules d'animation départementales auront en charge la mise en œuvre des orientations régionales, la prévention et la communication, l'organisation des assemblées départementales et l'interface entre l'administration et les organisations syndicales, mais n'auront pas de contact avec le siège.

Cette organisation connaîtra quelques entorses, notamment à Paris qui sera divisé en « circonscriptions » et dans les DOM TOM qui seront chacun considéré comme des régions à part entière.

Par certains aspects cela ressemble beaucoup aux réformes de l'administration, c'est du quasi copié collé avec restructurations, regroupements, spécialisation et éloignement du service... nous pouvons être inquiets des conséquences que cela aura sur les assurés que nous sommes.